

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Quorum : 15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2024.

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO.

Secrétaire de séance :

Philippe BELTRANDO

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Alain TARRINI à Pierre-Yves CHABAUD - Jocelyne BONToux à Pascale COSTIOU.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_64_2024

**Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
de la Métropole Aix-Marseille Provence**

Rapporteur : Marjorie MINUTOLO

Le rapporteur expose au conseil municipal que la Métropole Aix-Marseille Provence est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets.

Conformément aux dispositions de l'article D 2222-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est destinataire chaque année du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés afin de le présenter à son assemblée délibérante.

Le document, mis à disposition des usagers, reprend, en synthèse, l'activité « déchets » à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art.1 : DONNE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023 de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Pour : 29 (Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI - COQUELIN - Anne-Marie VIET - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Ludovic COQUILLAT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONToux - Patrice ENSARGUEx - Pascale COSTIOU - Enzo BRUNETTO)

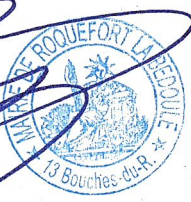
Contre : 0

Abstentions : 0

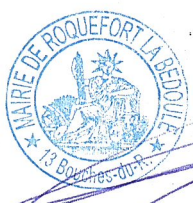
Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 5 décembre 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



Le Secrétaire de séance
Philippe BELTRANDO



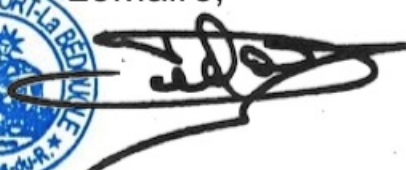
AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20241216-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2024

Publication le : 16-12-2024

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA

